

5. La pollution industrielle des eaux

Depuis sa création, l'Inspection des installations classées veille à la maîtrise des émissions industrielles dans les eaux, notamment via les prescriptions techniques imposées aux exploitants et via la mise en place de programme de réduction des émissions directes industrielles, mais aussi des émissions diffuses industrielles et liées aux élevages. Compte tenu des caractéristiques hydrologiques de la Bretagne, du tissu agricole, industriel et urbain, la problématique de la qualité de l'eau est un enjeu très fort dans cette région.



Le nouveau cap fixé par la directive-cadre sur l'eau (DCE) et le SDAGE Loire-Bretagne

La directive-cadre sur l'eau adoptée par l'Union européenne en octobre 2000 fixe un objectif ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015, sauf dérogation. Ce texte conduit à déterminer, selon une méthodologie définie à l'échelle européenne, des objectifs précis à atteindre pour chaque masse d'eau sur plusieurs aspects :

- prévenir la détérioration ;
- atteindre le bon état écologique et chimique en 2015, sauf dérogation pour une atteinte en 2021 ou 2027 ;
- réduire les rejets de 33 groupes de substances dangereuses et les supprimer pour 11 d'entre elles à terme ;
- atteindre toutes les normes et objectifs en zones protégées.



Les objectifs qui visent les ICPE bretonnes sont les suivants :

- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant l'environnement
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides et la biodiversité
- Préserver le littoral
- Repenser les aménagements de cours d'eau

Sur le territoire national, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) constituent l'outil principal de mise en œuvre de la DCE au niveau de chaque bassin hydrographique. Le SDAGE est un document de planification décentralisé, établi en application de l'article L.212-1 du Code de l'environnement. Un délai de mise en compatibilité des arrêtés des ICPE autorisées avec les objectifs du SDAGE a été fixé à 2013. En outre, le SDAGE s'inscrit pleinement et participe aux plans nationaux dans le domaine de l'environnement (stratégie nationale du développement durable, stratégie nationale pour la biodiversité). Il prend directement en compte et intègre notamment les éléments thématiques suivants :

- les dispositions du programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses ;
- le Plan national santé environnement qui vise à répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen termes de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement.

Approuvé le 18 novembre 2009 pour le bassin Loire-Bretagne, il définit, pour une période de six ans (2010-2015), les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre.

Les enjeux régionaux de la qualité de l'eau

L'ensemble de la Bretagne est classé en zone vulnérable au titre de la directive Nitrates, car la concentration en nitrates dans les eaux superficielles destinées à l'alimentation en eau potable est dépassé (> 50 mg/l) ou menacé de l'être. Par conséquent, dans toutes ces zones et donc sur l'ensemble des quatre départements bretons, un programme d'action réglementaire est applicable

à toute personne responsable de l'utilisation de fertilisants azotés sur sols y compris les ICPE à l'origine d'épandage.

Ce programme sera poursuivi tant que le bon état écologique ne sera pas atteint du point de vue des taux de nitrates. Par ailleurs, la Bretagne comprend dix des seize bassins versants répertoriés dans l'orientation « 3B1 » du SDAGE Loire-

Bretagne en vigueur, en raison de problèmes d'eutrophisation de plans d'eau. Ces problèmes environnementaux sont liés aux apports trop importants de phosphore, notamment en terme d'apports diffus via les épandages.

Les arrêtés préfectoraux qui réglementent l'épandage des ICPE doivent donc prendre en compte ces problématiques.

Suivi des rejets aqueux des ICPE

Les paramètres de mesure des polluants	
<p>DCO: demande chimique en oxygène</p> <p>Elle représente la quantité d'oxygène consommée par les matières oxydables chimiquement contenues dans un effluent. La présence de matières oxydables dans l'eau entraîne une diminution de la photosynthèse et une consommation de l'oxygène dissous, au détriment de la faune et de la flore.</p>	<p>N: azote</p> <p>Il entraîne des perturbations pour la production d'eau potable. La forme ammoniacale est toxique pour les poissons: les nitrates contribuent à l'eutrophisation des écosystèmes aquatiques; les nitrites ont des effets sur la santé.</p>
<p>DBO5: demande biochimique en oxygène</p> <p>Ce paramètre permet de caractériser les capacités de dégradation des effluents en cinq jours en présence d'oxygène dissous.</p>	<p>P: phosphore</p> <p>Il provoque l'eutrophisation des écosystèmes aquatiques.</p>
<p>MES: matières en suspension</p> <p>Elles provoquent une diminution de la production photosynthétique, le colmatage du lit des cours d'eau et des frayères, ainsi que le colmatage des branchies des poissons.</p>	<p>Métaux: métaux toxiques, cadmium, chrome, nickel...</p> <p>Certains métaux comme le plomb et le mercure peuvent s'accumuler dans les organismes vivants. En fonction de la toxicité spécifique de chaque élément métallique, l'agence de l'eau a créé une unité pondérée: « METOX ».</p>
	<p>Autres polluants: fluor, sulfates, cyanure, détergents, pesticide.</p>

Principales émissions industrielles des polluants aqueux en 2009

Les rejets organiques

Les émissions importantes des polluants organiques constatées se retrouvent principalement à la sortie d'industries agroalimentaires, étant donné la nature des matières premières utilisées dans ce secteur d'activité. La plupart de ces entreprises

ne possèdent pas leur propre station d'épuration mais rejettent dans des stations externes. Les fortes teneurs relevées s'expliquent car les mesures sont effectuées en sortie de l'établissement en amont du traitement externe.

Les variations des flux constatés entre 2009 et

2010 s'expliquent par des variations d'activités de certaines entreprises, par des modifications de la nature des matières premières utilisées (ex. : légumes dans les industries légumières) ou par des optimisations des procédés de traitement des eaux.

Code postal	Nom exploitant	Nom commune	DCO ⁽¹⁾ 150 000 kg/an	DBO5 ⁽²⁾ 43 000 kg/an	MES ⁽³⁾ 300 000 kg/an	Phosphore ⁽⁴⁾ 5 000 kg/an	Azote ⁽⁵⁾ 50 000 kg/an
56800	ABCD	Ploërmel	260 405,00	135 807,00			
35560	AIM Groupe	Antrain	345 275,00	182 456,00			
22600	Armor Protéines	Loudéac	511 596,00	115 914,00	426 581,00	26 496,00	
29556	Armoric	Quimper		75 508,00			
56500	Bernard SAS	Moréac	216 858,00	134 494,00			
56500	Bernard SAS	Moréac	867 432,00	537 978,00		15 481,00	109 472,00
29556	Beuralia site de Quimper	Quimper	524 769,00				
29140	Bonduelle Traiteur International	Rosporden	294 168,00	123 151,00			
56140	Bretagne Chimie Fine	Pleucadeuc	557 301,00	312 685,00			
22604	Brocéliande-ALH	Loudéac	422 591,00	206 710,00			
29870	Cargill France	Lannilis	198 349,00				
29200	Cargill France Brest	Brest		68 846,00			
56320	Centre d'abattage de dindes du Fauoët	Fauoët	151 950,00	76 847,00			
56600	Ceprovia	Saint-Jean-Brévelay	438 141,00	235 574,00			
29177	Cobreco	Douarnenez		79 716,00			
35400	Compagnie de l'eau et de l'ozone	Saint-Malo	290 905,00			8 395,00	
29200	Compagnie de l'eau et de l'ozone	Brest	370 475,00			13 505,00	74 460,00
56100	Compagnie de l'eau et de l'ozone	Lorient	166 805,00				
29000	Compagnie générale des eaux	Quimper	349 305,00	48 545,00		13 140,00	54 750,00
29177	Conserverie Chancerelle SAS	Douarnenez		44 000,00			
22403	Cooperl Arc Atlantique	Lamballe	412 801,00	200 034,00			
22000	Cooperl Arc Atlantique	Saint-Brieuc	171 689,00	104 257,00			
56500	Coquet Vincent	Bignan	229 995,00	324 804,00		7 054,00	
29000	Doux Père Dodu	Quimper	197 187,00	143 773,00			
56500	Duc	Plumelin		57 612,00			
22340	Dujardin Bretagne	Moustoir		91 857,00			
29834	Entremont Alliance	Carhaix-Plouguer	760 334,00	314 375,00		39 931,00	
22202	Entremont Alliance	Guingamp	379 644,00			6 101,06	
56140	Entremont Alliance	Malestroit	1 234 112,00	699 597,00		26 229,00	
22604	Entremont Alliance Loudéac	Loudéac	511 247,00			17 201,00	
29556	Entremont Alliance Quimper	Quimper	1 655 200,00	867 420,00	303 048,00		
35921	Ets Jean Chapin SAS	Rennes	263 088,00	128 016,00			
22200	Farmor	Saint-Agathon		47 339,00			
22403	Fertival	Lamballe		112 255,00			
22200	Fidele	Guingamp		43 373,00			
56300	France Gras	Pontivy		86 331,00			
29260	Fromagerie de l'Iroise	Ploudaniel	220 574,00	142 695,00			
56300	Gallais Viandes	Pontivy		54 493,87			
35130	Gatine Viandes	Guerche-de-Bretagne	284 407,00	212 283,00			

(1) Demande chimique en oxygène. (2) Demande biologique en oxygène. (3) Matières en suspension. (4) Phosphore total. (5) Azote total.

Principales émissions industrielles des polluants aqueux en 2009 (suite)

Code postal	Nom exploitant	Nom commune	DCO ⁽¹⁾ 150 000 kg/an	DBO5 ⁽²⁾ 43 000 kg/an	MES ⁽³⁾ 300 000 kg/an	Phosphore ⁽⁴⁾ 5 000 kg/an	Azote ⁽⁵⁾ 50 000 kg/an
22602	Gelagri-Bretagne	Loudéac	1 148 579,70	588 193,17	313 035,69	9 778,63	
56607	Guerbet	Lanester	194 545,00				
29403	Jean Caby - Site de Landivisiau	Landivisiau	329 444,00	162 679,00		7 120,00	
22120	Jean Stalaven	Yffiniac	227 000,00	135 000,00			
29760	Jean-François Furic	Penmarch		94 123,00			
35803	Jean-Pierre Petagna	Dinard				6 000,00	
29490	Kermad	Guipavas		45 595,00			
56201	Laboratoire de biologie végétale Yves Rocher	Gacilly		49 818,00			
29150	Le Moulin de la Marche	Chateaulin		53 730,00			
56450	Les Délices de Saint-Léonard	Theix		55 515,00			
35500	Les Délices du Valplessis	Vitré	371 785,00	226 208,00			
22600	Loudéac Viandes	Loudéac	477 619,00	210 460,00		6 386,00	
29393	Nestlé Purina Petcare France	Quimperlé		47 304,00			
35560	Novandie	Marcillé-Raoul	726 017,00				50 802,00
29177	Paul Paulet	Douarnenez		47 648,55			
29300	PDM Industries	Quimperlé	315 891,00	44 792,00			
35290	Salaisons Celtiques	Saint-Méen-le-Grand		47 097,00			
56800	Sanofi Chimie	Ploërmel		57 412,00			
56140	SAS Doux Frais Établissement de Pleucadeuc	Pleucadeuc	503 427,16	270 881,67			
56460	SAS Doux Frais Établissement de Sérent	Sérent	496 196,00	237 569,00			
56250	SAS Soprat	Vraie-Croix	363 399,35	195 755,40			
29000	Saupiquet	Quimper	164 263,53	104 102,68			
29170	SCO	Saint-Évarzec	210 822,00	135 026,00			
29551	Socabaq	Quimper		64 440,00			
56440	Socalys	Languidic	622 526,00	376 502,00		5 092,00	
35240	Société Beurrière de Retiers	Retiers	308 000,00	154 000,00			
35240	Société Fromagère de Retiers	Retiers	288 000,00	162 000,00		14 000,00	
35240	Société Laitière de Retiers	Retiers	759 524,00	426 000,00		18 000,00	
22800	Société Laitière des volcans d'Auvergne, Toury	Saint-Brandan		55 701,00			
29392	Socopa Viandes	Quimperlé	711 468,00	318 719,00			
35530	Triballat Noyal	Noyal-sur-Vilaine	1 038 846,00			9 494,00	
22230	Valab	Trémoré		85 073,00			
56532	Valia	Quéven		94 485,00			
35000	Ville de Rennes	Rennes	265 919,00			10 950,00	
22000	Ville de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc	242 356,00			10 399,00	
22120	Yffiniac Industrie	Yffiniac	455 322,00	208 308,00			

(1) Demande chimique en oxygène. (2) Demande biologique en oxygène. (3) Matières en suspension. (4) Phosphore total. (5) Azote total.

Principales émissions industrielles des polluants aqueux en 2010

Code postal	Nom exploitant	Nom commune	DCO ⁽¹⁾ 150 000 kg/an	DBO5 ⁽²⁾ 43 000 kg/an	MES ⁽³⁾ 300 000 kg/an	Phosphore ⁽⁴⁾ 5 000 kg/an	Azote ⁽⁵⁾ 50 000 kg/an
35560	AIM Groupe	Antrain	365 680,00	123 605,00		5 647,00	
22600	Armor Protéines	Loudéac	709 656,00	162 360,00	465 407,00	28 287,00	
29556	Armoric	Quimper		47 685,00			
56500	Bernard SAS	Moréac		86 794,00			
56500	Bernard SAS	Moréac	577 470,00	347 174,00		8 061,00	79 493,00
29556	Beuralia - Site de Quimper	Quimper	560 485,00				
29140	Bonduelle Traiteur International	Rosporden	260 986,00	105 882,00			
35803	Bossard Sébastien	Dinard				5 135,00	
56140	Bretagne Chimie Fine	Pleucadeuc	529 767,00	302 550,00			50 473,00
22604	Brocéliande-ALH	Loudéac	366 876,00	177 871,00			
29710	Capitaine Cook	Plouzévet		50 128,00			
29200	Cargill France Brest	Brest		60 821,00			
56320	Centre d'abattage de dindes du Faouët	Faouët	164 085,00	87 778,00			
56600	Ceprovia	Saint-Jean-Brévelay	422 841,00	217 894,00			
56700	Cité Marine	Kervignac		49 188,00			
29177	Cobreco	Douarnenez	159 035,00	86 038,00			
35400	Compagnie de l'eau et de l'ozone	Saint-Malo	263 806,00			5 177,00	
29200	Compagnie de l'eau et de l'ozone	Brest	416 260,00			13 596,00	89 056,00
56100	Compagnie de l'eau et de l'ozone	Lorient	167 148,00				
29000	Compagnie générale des eaux	Quimper	330 993,00			15 466,00	
29177	Conserverie Chancerelle SAS	Douarnenez		57 200,00			
22403	Cooperl Arc Atlantique	Lamballe		250 227,00			
22000	Cooperl Arc Atlantique	Saint-Brieuc	226 163,00	107 592,00			
56500	Coquet Vincent	Bignan	499 267,00	280 772,00		5 189,00	
29000	Doux Père Dodu	Quimper	189 512,00	110 645,00			
22340	Dujardin Bretagne	Moustoir		43 353,00			
22800	Elquin	Saint-Brandan		44 901,00			
56140	Entremont	Malestroit	1 100 403,00	602 045,00		21 508,00	
29834	Entremont Alliance	Carhaix-Plouguer	911 616,00	382 448,00		40 576,00	63 405,00
22202	Entremont Alliance	Guingamp	484 243,00	298 671,00		9 922,00	
22604	Entremont Alliance Loudéac	Loudéac	440 874,00	225 253,00		6 479,00	
29556	Entremont Alliance Quimper	Quimper	1 279 893,00	643 238,00			
22940	Epi Bretagne Œufs	Plaintel	165 303,00				
35921	Ets Jean Chapin SAS	Rennes	188 976,00	94 488,00			
22200	Farmor	Saint-Agathon		53 424,00			
29260	Fromagerie de l'Iroise	Ploudaniel		83 065,00			
56300	Gallais Viandes	Pontivy		72 641,00			
35130	Gatine Viandes	Guerche-de-Bretagne	263 719,00	187 737,00			
22602	Gelagri-Bretagne	Loudéac	1 023 090,38	546 173,53		7 315,39	

(1) Demande chimique en oxygène. (2) Demande biologique en oxygène. (3) Matières en suspension. (4) Phosphore total. (5) Azote total.

Principales émissions industrielles des polluants aqueux en 2010 (suite)

Code postal	Nom exploitant	Nom commune	DCO ⁽¹⁾ 150 000 kg/an	DBO5 ⁽²⁾ 43 000 kg/an	MES ⁽³⁾ 300 000 kg/an	Phosphore ⁽⁴⁾ 5 000 kg/an	Azote ⁽⁵⁾ 50 000 kg/an
35160	Grand saloir Saint-Nicolas	Montfort-sur-Meu		51 403,00			
56607	Guerbet	Lanester	209 466,00				
29403	Jean Caby - Site de Landivisiau	Landivisiau	265 319,00	126 672,00		5 297,00	
22120	Jean Stalaven	Yffiniac	236 000,00	153 000,00			
56201	Laboratoire de biologie végétale Yves Rocher	Gacilly	156 338,00	56 456,00			
29150	Le Moulin de la Marche	Chateaulin		51 324,00			
35500	Les Délices du Valplessis	Vitré	307 841,28	209 189,98			
22600	Loudéac Viandes	Loudéac	721 864,00	392 317,00		6 004,00	
29393	Nestlé Purina Petcare France	Quimperlé		56 209,00			
35560	Novandie	Marcillé-Raoul	603 627,00				
29177	Paul Paulet	Douarnenez		45 119,17			
29300	PDM Industries	Quimperlé	265 005,00				
56803	PEP	Ploërmel	275 189,30	154 799,30			
56803	PEP	Ploërmel		45 635,30			
35290	Salaisons Celtiques	Saint-Méen-le-Grand		52 820,00			
56800	Sanofi Chimie	Ploërmel		46 605,00			
56140	SAS Doux Frais Établissement de Pleucadeuc	Pleucadeuc	485 364,00	260 078,00			
56460	SAS Doux Frais Établissement de Sérent	Sérent	454 966,00	290 863,00			
56250	SAS Soprat	Vraie-Croix	338 050,00	191 678,00			
29000	Saupiquet	Quimper		95 849,56			
29170	SCO	Saint-Évarzec	228 342,00	117 188,00			
22000	Service des eaux Saint-Brieuc agglomération	Saint-Brieuc	214 609,00			7 382,00	
29551	Socabaq	Quimper		52 967,00			
56440	Socalys	Languidic	957 625,00	615 634,00		7 815,00	
35240	Société Beurrière de Retiers	Retiers	314 000,00	188 000,00		5 000,00	
35240	Société Fromagère de Retiers	Retiers	236 000,00	195 000,00		16 000,00	
35240	Société Laitière de Retiers	Retiers	725 000,00	447 000,00		17 000,00	
22800	Société Laitière des volcans d'Auvergne, Toury	Saint-Brandan		56 080,00			
29392	Socopa Viandes	Quimperlé	656 054,00	282 143,00			
56300	Soleval	Pontivy		87 899,00			
22600	TDI	Trève		48 107,00			
35220	Tendriade Collet	Chateaubourg		156 000,00			
35530	Triballat Noyal	Noyal-sur-Vilaine	952 024,00			7 734,00	
22230	Valab	Trémorel		87 744,00			51 624,00
35000	Ville de Rennes	Rennes	232 343,00			12 152,00	
22120	Yffiniac Industrie	Yffiniac	468 593,00	225 523,00			

(1) Demande chimique en oxygène. (2) Demande biologique en oxygène. (3) Matières en suspension. (4) Phosphore total. (5) Azote total.

Les rejets d'éléments métalliques en 2009

Code postal	Nom exploitant	Nom commune	Aluminium 2000 kg/an	Arsenic 5 kg/an	Cadmium 0 kg/an	Mercuré 0 kg/an	Nickel 0 kg/an	Cuivre 50 kg/an	Plomb 0 kg/an	Zinc 100kg/an	Chrome hexavalent 30 kg/an
22100	I dex Environnement Dinan	Dinan			0,12	0,10	0,45		0,48		
29804	Protecno	Brest					0,91		0,01		
29187	Valcor	Concarneau			0,49		0,10		0,20		
29800	Danisco Landerneau	Forest-Landerneau		39,00							
35177	Peugeot Citroën Rennes SNC	Chartres-de- Bretagne					35,00				
35221	A&P Lithos	Chateaubourg							2,00		
35600	Société Bic	Redon					6,52				
35603	Ovako Redon	Redon					0,12		0,00		
35600	Chatal	Redon			0,69		3,11				
35000	Sobrec	Rennes			1,94	0,03	0,65		12,18		
35370	Knauf Industrie	Torcé			0,01	0,00	0,04				
56607	Guerbet	Lanester					1,20		0,10		
56430	Armor Inox	Mauron					0,24		0,05		
56330	Bretagne Chrome	Pluvigner					2,81				
56037	Manuf. française des pneumatiques Michelin	Vannes			0,02	0,05	0,26		0,63	130,11	
22110	Damrec	Glomel					314,00				
35051	Ouest-France	Rennes							0,30		
35000	Technicentre Bretagne	Rennes			0,01				2,00		
56620	Geval	Pont-Scorff			0,01	0,01	1,08		0,22		
56250	Charier Déchets Valorisation	Vraie-Croix			0,02				0,02		
35135	Oberthur Technologies, Division Fiduciaire	Chantepie					0,02				
29177	Le Guellec	Douarnenez					0,41				
56360	Coved SA	Palais			0,05	-			0,24		
35009	Technicentre de Rennes	Rennes			0,04				0,05		
35000	Rennes Métropole	Rennes			0,03	0,01	0,47		1,05		
35290	Smictom Centre Ouest Ille-et-Vilaine	Gaël			0,01	0,01	0,35		0,01		
35136	Triadis Services	Saint-Jacques- de-la-Lande			0,01						

Les rejets d'éléments métalliques en 2010

Code postal	Nom exploitant	Nom commune	Aluminium 2000 kg/an	Arsenic 5 kg/an	Cadmium 0 kg/an	Mercuré 0 kg/an	Nickel 0 kg/an	Cuivre 50 kg/an	Plomb 0 kg/an	Zinc 100kg/an	Chrome hexavalent 30 kg/an
22100	I dex Environnement Dinan	Dinan				0,15	0,20	0,49	0,49		
29804	Protecno	Brest					2,13		0,14		
29510	Sidepaq	Briec				0,03	0,10		0,75		
29187	Valcor	Concarneau				0,04	0,11		0,13		
29800	Danisco Landerneau	Forest-Landerneau		32,00							
29870	Cargill France	Lannilis		60,68							
35177	Peugeot Citroën Rennes SNC	Chartres- de-Bretagne					23,00				
35221	A&P Lithos	Chateaubourg							4,00		
35600	Société Bic	Redon					7,26				
35603	Ovako Redon	Redon					0,14		0,01		
35600	Chatal	Redon			0,82		2,03				
35000	Sobrec	Rennes			0,13	0,01	1,13		1,68		
35370	Knauf Industrie	Torcé				-	0,02	0,06			
56607	Guerbet	Lanester					0,90		0,20		
56430	Armor Inox	Mauron					0,03		0,04		
56340	Sivom ABQ	Plouharnel			0,01	0,01	0,85		0,19		
56330	Bretagne Chrome	Pluvigner					2,04				
56037	Manuf. française des pneumatiques Michelin	Vannes			0,03	0,07	0,27		0,47	112,08	
22110	Damrec	Glomel					298,00				
35051	Ouest-France	Rennes							0,50		
35000	Technicentre Bretagne	Rennes			0,23				2,27		
56620	Geval	Pont-Scorff			0,03	0,02	1,23		0,27		
56250	Charier Déchets Valorisation	Vraie-Croix			0,05				0,05		
35135	Oberthur Technologies, Division Fiduciaire	Chantepie					0,02				
35390	Tree	Dominelais			0,01		0,02		0,02		
29177	Le Guellec	Douarnenez					0,26				
56650	Com. d'agglomération du pays de Lorient	Inzinzac-Lochrist					0,20				
56360	Coved SA	Palais			0,02	0,01			0,16		
35009	Technicentre de Rennes	Rennes			0,05				1,26		
35000	Rennes Métropole	Rennes			0,03	0,01	0,14		1,31		
35290	Smictom Centre Ouest Ille-et-Vilaine	Gaël			0,04	0,00	0,18		0,35		
35136	Triadis Services	Saint-Jacques- de-la-Lande			0,03						

En Bretagne, les émissions significatives :

• **d'arsenic** proviennent de deux sites d'industries agroalimentaires spécialisées dans le traitement des algues brunes pour l'extraction d'alginate utilisés en tant qu'épaississants ou gélifiants dans de nombreuses applications alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques ou techniques. Ces algues sont naturellement riches en arsenic et

sont responsables de la présence de cet élément dans les effluents rejetés.

Au vu des quantités rejetées, ces deux établissements ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant une réduction des niveaux de rejet en mer des effluents traités notamment sur le paramètre arsenic et la réalisation d'études complémentaires pour évaluer le risque lié à la

présence de cet arsenic;

• **de métaux** tels que le nickel ou le zinc proviennent des rejets d'activités de traitement de surface (PSA à Chartres-de-Bretagne, Manufacture française des pneumatiques à Vannes) ou sont dus à leur présence naturelle dans le minerai pour la carrière Damrec à Glomel (nickel).

RSDE: réduction des substances dangereuses dans l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de réduction ou suppression d'émissions de substances dangereuses fixées par la directive-cadre sur l'eau et par le Programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques (PNAR), le ministère a lancé la campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses (RSDE) dans les **effluents industriels** des installations classées pour l'environnement (ICPE), par circulaire du 4 février 2002. Le bilan de cette action a conclu à la nécessité de

mettre en place une seconde phase organisant la surveillance des rejets de l'ensemble des installations classées soumises à autorisation, déclinée par secteurs d'activité.

L'objectif de cette phase est de conduire à des actions de réduction, voire de suppression des rejets de substances dangereuses ou ayant un impact significatif sur le milieu (échéance 2015, voire 2021). Cette seconde phase est décrite dans la circulaire du 5 janvier 2009 complétée par les notes ministérielles du 23 mars 2010 et

du 27 avril 2011. Sont concernées toutes les **IPCE industrielles à autorisation** ayant un rejet d'eau industrielle: les rejets directs (dans le milieu naturel) et indirects (via une station d'épuration). Il s'agit de mettre en place une **surveillance initiale** de substances pour identifier les substances rejetées, puis pour les substances détectées une **surveillance pérenne** et pour certaines des substances détectées, un **programme d'action** de réduction, voire de suppression afin de respecter les objectifs de la DCE.

Nombre d'établissements inspectés par département, par les services de l'État: DDPP et DREAL

161
établissements

En 2009 et 2010, en Bretagne, la démarche a visé les plus gros émetteurs potentiels, à savoir les IPPC soit 161 établissements. Les premières campagnes de surveillance initiale se sont déroulées en 2010.

